L'Abeille de la Nouvelle Orléans.

BUREAUX: No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI MATIN, 26 JANVIER.

Les Conférences de l'Elysée.

Voici la version de l'*Evénement*:

" Nous allons essayer de compléter le plus exactement possible les renseignements que l'agence Havas a transmis aux journaux sur l'entrevue de l'Elysée. Avant d'entrer dans le détail des discussions auxquelles ont donné lieu la situation politique, l'organisation des pouvoirs et le vote des lois constitutionnelles, nous devons dire que le maréchal de Mac Mahon avait pris lui-même l'initiative de cette réunion, et que M. Casimir Périer avait été également convoqué; mais son absence de Paris, depuis les fêtes de Noël, l'avait seule empêché d'y assister.

M. le maréchal de Mac-Mahon, prenant le premier la parole, a rappelé qu'il avait adressé dans ses derniers voyages aux hommes modérés de tous les partis.

" En présence des difficultés qui nous " environnent, a-t-il dit, les hommes modérés doivent chercher un terrain de " conciliation afin d'organiser un gouvernement qui assure la reprise des affaires, " et soit respecté à l'intérieur comme au " dehors. On a parlé de me conférer le " droit de dissolution, mais ce droit n'est " qu'un droit illusoire, s'il demeure isolé, " si mes pouvoirs ne sont pas organisés, " si les lois constitutionnelles sont repoussées.

" Je me souviens que, sous la Restauration, le ministère ayant dissous la " Chambre des députés, les électeurs renvoyèrent une Assemblée plus hostile au " gouvernement. Je ne désire pas me " trouver en face d'une pareille situation. " Vous connaissez mon caractère et mes " principes, et vous n'ignorez pas que je ne " suis pas un homme à faire violer le " Parlement.

" Nous devons donc rechercher dans " quelles conditions une entente peut " s'établir; c'est pourquoi je vous ai convoqués, c'est pourquoi je demande à M. " Buffet de nous faire connaître son sentiment."

M. Buffet.—Il est nécessaire de faire quelque chose: si l'Assemblée donnait plus longtemps des preuves d'impuissance, la dissolution s'imposerait forcément dans un avenir prochain aux esprits qui la combattent le plus énergiquement aujourd'hui. Nous en avons vu un exemple sous la seconde république. Je redoute la dissolution: c'est pourquoi, si la combinaison que je préfère ne pouvait aboutir, je me rallierais à une autre combinaison.

Après une assez longue discussion sur le septennat personnel et le septennat impersonnel, M. le duc d'Audiffret-Pasquier prit à son tour la parole. Nous n'avons pu réussir à faire la monarchie; il importe d'organiser pour six ans le gouvernement actuel. Mes amis et moi, nous ne déserterons jamais le grand parti libéral conservateur; notre union relèvera la France des ruines qu'elle doit à ce gouvernement d'aventure qui nous a coûté si cher.

Le vote du 20 novembre nous engage envers le maréchal et envers la France; nous ne devons pas laisser protester notre engagement. Le gouvernement déchu guette dans l'ombre le jour où il pourrait profiter de nos divisions; l'organisation d'un gouvernement définitif réduira à néant ses fallacieuses espérances.

MM. de Kerdrel, Depeyre, Chesnelong, représentants de la droite modérée, tentèrent alors de maintenir la discussion sur le terrain du septennat personnel et soutinrent que la porte ne devait pas être fermée à la monarchie; que, par conséquent, ils ne pourraient jamais admettre la transmission des pouvoirs.

M. de Broglie, intervenant, reconnut que le centre gauche ne pouvait donner son adhésion qu'autant qu'il lui serait fait des concessions, que, si la droite modérée persistait dans son attitude, il serait à peu près impossible d'arriver à une entente. L'ex-vice président du conseil demanda à ensuite à M. Dufaure d'exposer son programme.

M. Dufaure.—Attaché pendant de longues années aux institutions monarchiques, je n'ai changé d'opinion que le jour où une toute restauration impossible. J'ai toujours réclamé l'organisation des pouvoirs du maréchal et le vote des lois constitutionnelles. Mais je n'admets pas que la loi du Sénat ou toute autre puisse être votée isolément; il faut que toutes les lois constitutionnelles soient votées en quelque sorte, et forment un tout homogène.

Nous ne devons pas séparer la loi sur le Sénat, de la transmission et des pouvoirs, du droit de dissolution et de la clause de révision. Comment voter la loi sur le Sénat seulement, tant que nous ignorerons de quelle façon les pouvoirs seront organisés et transmis, et comment sera réglementé le droit de dissolution.

Quant à la clause de révision, formulée aussi largement que vous le voudrez, j'admets qu'il soit par impossible il se tentait contre la république un courant d'opinion tel que la Constituante de 1850 fût antirépublicaine, cette Constituante aurait le droit de changer la forme du gouvernement. Mais je le répète, si nous voulons organiser sérieusement, durablement, nous ne pouvons détacher ces différentes lois l'une de l'autre.

Plusieurs des membres présents ayant demandé à M. Dufaure si M. Léon Say et lui se faisaient fort de faire voter la loi sur le Sénat par leurs amis du centre gauche, M. Dufaure répliqua:

Nous sommes venus ici pour répondre à l'invitation qui nous avait été adressée. Nous ne pouvons donc nous porter fort pour des amis politiques qui ne nous ont pas donné de délégation et que nous n'avons pas eu le temps de consulter. Nous ne pouvons que les engager à voter cette loi, si comme je le demandais tout à l'heure, vous ne la séparez point des autres lois constitutionnelles, et vous la rendez solidaire des autres en en faisant comme le titre premier d'une loi organique.

Une discussion s'engagea alors sur le mode d'élection et de nomination des sénateurs; les uns préférant l'élection par les conseils municipaux, les autres par les conseils généraux. La majorité convint cependant qu'une partie du Sénat devait être laissée à la nomination du maréchal, mais que ce serait trop que de lui accorder la nomination de la moitié ou du tiers.

LES ÉLECTIONS DES HAUTES-PYRÉNÉES.—Les élections des Hautes-Pyrénées, présentées antérieurement, avaient donné les résultats suivants le 3 janvier:

Inscrits, 75,000; votants, 50,000 environ.
MM. Cazeaux, bonapartiste.....19,212 voix
Alicot, septennaliste.....6,025
Brauhauban, républicain.....12,980
de Puységur, légitimiste.....1,768

Au scrutin de ballotage qui a eu lieu le 17 janvier M. Cazeaux a été élu par 3,000 voix de majorité bien que M. Brauhauban se fût retiré au profit de M. Alicot qui était soutenu de l'influence de l'administration.

LA VALEUR DU FRANC.—La Cour suprême des Etats-Unis vient de rendre son arrêt dans le procès intenté par MM. Richard et Iselin, importateurs, au collecteur de la Douane de New York, en raison de l'évaluation erronée de la valeur du franc. La Cour admet que la "loi du 3 mars 1873, qui a fixé cette valeur à 19 cents 3/10 est très claire et qu'il n'est pas possible de lui donner une interprétation autre que celle qu'admet la Douane." Voici comment s'exprime l'arrêt:

"La valeur des pièces de monnaie étrangère estimée en monnaie des Etats-Unis sera celle du métal pur de ces pièces. Voilà ce que dit la loi. Cette base de comparaison exclut les pièces dont la valeur a diminué pour une cause quelconque et ne tient compte que de la valeur du métal. La monnaie d'or des différents pays est comme base d'évaluation, parce que l'or est devenu le principal moyen d'échange international. D'après cette règle le franc comparé à la monnaie des Etats-Unis vaut 19 cents 3/10, ainsi que le surintendant de la monnaie l'a constaté. C'est la valeur qui fixe le gouvernement, et il faut admettre que la loi du 3 mars 1873 est absolue et annule les lois antérieures qui établissaient des valeurs différentes."

—Le 31 décembre, à une heure de l'après-midi, en présence du ministre, M. Ch. Garnier a remis à M. Halanzier les "neuf mille cent quarante deux" clefs de son édifice.

Resteront sous l'autorité de l'architecte, le pavillon du glacier et le fumoir, les chenils, ainsi que le pavillon du chef de l'Etat et ses dépendances.

La loge du chef de l'Etat ne sera pas livrée non plus à M. Halanzier. C'est le ministre des beaux arts qui en prend possession.

Enfin, l'architecte conserve ses bureaux jusqu'à nouvel ordre.

—Le même jour, à la répétition générale, Mlle Nilsson a fait dire qu'elle ne pourrait y assister, étant prise d'un violent mal de gorge.

Les explications de ce mal subit sont très diverses. D'après les uns, Mme Nilsson, n'ayant pas été prévenue que la répétition serait publique, a refusé d'y prendre part; d'après les autres, elle aurait refusé de jouer avec Gailliard et exigerait Faure pour partenaire, dans *Faust*; enfin survient une troisième version: la blonde diva aurait été froissée de l'ovation faite, la veille, à Mme Krauss dans la répétition de la *Juive*.

LES RÉCEPTIONS DU PREMIER DE L'AN EN FRANCE.—M. Buffet, président de l'assemblée, a adressé les paroles suivantes au maréchal de Mac Mahon, au moment où ce dernier est arrivé pour lui rendre visite:

Je vous présente les vœux de l'assemblée nationale. L'année 1875 assurera, nos vœux sont exaucés, la prospérité et la sécurité de la France.

Le maréchal a répondu:

J'espère que ce résultat sera atteint par nos efforts et notre bonne volonté.

—On a remarqué que, parmi les hauts dignitaires appelés à siéger, cette année, à côté du maréchal, pendant les réceptions du jour de l'An, figure, pour la première fois, l'archevêque de Paris.

Ce n'est pas, en effet, comme chef du clergé de Paris que M. Guibert a été convoqué, mais à raison de son élévation récente au cardinalat, et conformément au rang que lui a assigné, parmi les hauts dignitaires de l'Etat, le décret de messidor an XII.

Les deux Législatures.

Nous donnons ci-dessous le tableau comparé des deux listes de la législature, l'une d'après les retours réels de l'élection, l'autre d'après le travail frauduleux de manipulation du Bureau des retours. La première liste comprend 19 sénateurs démocrates et 8 républicains, 70 représentants démocrates et 38 républicains (non compris les deux de Carroll). La seconde liste comprend 10 sénateurs républicains et 8 démocrates, 53 représentants démocrates et 53 républicains. Le Bureau a référé à la Législature quatre paroisses donnant 5 représentants. Il y a en tout 111 sièges. Cinquante-six membres sont nécessaires pour faire un quorum.

SÉNATEURS D'ÉTAT.

1er District.		
J. H. Grover, D	7793	7793
W. J. Kelly, D	7720	77[illegible]
H. D. Ogden, D	7744	7744
J. L. Langles, R	2841	2841
C. F. Claiborne, R	2[illegible]	2[illegible]
C. F. Ladd, R	2869	2869
2ème District.		
E. D. White, D	5240	5240
J. Lanabor, R	2799	2799
3ème District.		
Win Steven, D	5484	5454
Thomas Carey, R	4566	4566
4ème District.		
J. B. Eustis, D	4725	4725
D. J. Hutchinson, R	1380	1380
5ème District.		
A. Dumestre, R	1895	1895
J. B. Wilkinson, D	1327	1327
H. Mahoney, R	1331	1331
6ème District.		
R. R. Chambourn, R	6115	6115
R. M. Turnbull, D	302	302
J. L. Montieu	3624	3624
7ème District.		
Pierre Landry, R	5387	5387
Geo. E. Bovee, R	1627	1627
8ème District.		
F. S. Goode, D	4867	4867
Oscar Crosier, R	4875	4441
10ème District.		
Wm. A. Robertson, D	[illegible]	3[illegible]
John J. Gardner	2804	2833
Geo. R. Wells	899	902
W. H. Kirkman	780	792
11ème District.		
John E. Breaux, R	3181	3191
John Gair	2[illegible]	2[illegible]
F. V. D. Hazzamann	591	552
12ème District.		
J. H. Burch, R	2436	2436
R. T. Young	1601	1608
13ème District.		
F. F. Allain, R	4[illegible]	[illegible]
F. F. King	3[illegible]	2941
J. Malder	[illegible]	637
14ème District.		
David Young, R	3074	3346
A. B. Irvin	1[illegible]	1[illegible]
15ème District.		
J. A. Gla, R	2[illegible]	2[illegible]
J. H. Brigham	1186	1478
George C. Benham, R	[illegible]	[illegible]
16ème District.		
A. B. George, D	3[illegible]	3[illegible]
J. D. Harper	2[illegible]	2[illegible]
22ème District.		
J. B. Elam, D	3918	3[illegible]
H. M. Twitchell	2[illegible]	2[illegible]

REPRÉSENTANTS.

Première élection.	Bureau des retours.
Orléans.	
A. A. Maginnis, D	A. A. Maginnis, D
Edw. Booth, D	Edw. Booth, D
G. L. Hall, D	G. L. Hall, D
W. J. Hammond, D	W. J. Hammond, D
C. H. Schenck, D	C. H. Schenck, D
K. W. Koontz, D	K. W. Koontz, D
J. A. Gilmore, D	J. A. Gilmore, D
Chas. Byrne, D	Chas. Byrne, D
Clem. L. Walker, D	Clem. L. Walker, D
J. L. D. Aldige, D	J. L. D. Aldige, D
M. Sobiski, D	M. Sobiski, D
Chas. Roman, D	Chas. Roman, D
G. Pascal, D	G. Pascal, D
G. W. Dupré, D	G. W. Dupré, D
J. B. Jourdain, R	J. B. Jourdain, R
G. B. Burkhart, D	G. B. Burkhart, D
C. F. Seaman, D	C. F. Seaman, D
L. A. Wiltz, D	L. A. Wiltz, D
J. A. DeBlanc, D	J. A. DeBlanc, D
J. A. Blaffer, D	J. A. Blaffer, D
Chas. Kummel, D	Chas. Kummel, D
G. W. R. Bayley, D	G. W. R. Bayley, D
E. L. Bower, D	E. L. Bower, D
R. C. Elliot, D	R. C. Elliot, D
John Gracien, R	John Gracien, D
Ascension.	
G. H. Hill, R	G. H. Hill, R
Lewis Butler, R	Lewis Butler, R
Assomption.	
R. R. Peasley, D	George Drury, R
F. H. Duces, D	R. Poindexter, R
Avoyelles.	
A. D. Lafargue, D	A. D. Lafargue, D
John O'Quinn, D	L. J. Souer, R
Bienville.	
James Brice, D	Référé à la Législature
Bossier.	
L. W. Baker, R	L. W. Baker, R
S. Thomas, R	S. Thomas, R
Bâton Rouge.	
E. D. Tripett, R	E. D. Tripett, R
W. G. Lane, R	W. G. Lane, R
Jos. Wilson, R	Jos. Wilson, R
Bâton Rouge, E.	
F. A. Woods, R	F. A. Woods, R
Caddo.	
A. D. Land, D	A. B. Levisee, R
J. J. Horan, D	C. W. Keating, R
T. R. Vaughn, D	R. Johnson, R
Caldwell.	
F. F. Meredith, D	F. F. Meredith, D
Carroll.	
Pas compté	Carl Sartain, R
	F. Jones York, R
Catahoula.	
G. W. Robinson, D	G. W. Robinson, D
Cameron.	
E. A. Durr, D	E. A. Durr, D
Claiborne.	
Geo. Young, D	Geo. Young, D
H. C. Mitchell, D	H. C. Mitchell, D
Concordia.	
T. Kanwa, R	T. Kanwa, R
Wm. Ridley, R	Wm. Ridley, R
Calcasieu.	
R. P. Walters, D	R. P. Walters, D
De Soto.	
J. L. Scales, D	Référé à la Législature
East Feliciana.	
W. H. Pipes, D	W. H. Pipes, D
R. R. Ray, R	R. R. Ray, R
West Feliciana.	
W. W. Armstead, R	W. W. Armstead, R
Franklin.	
J. L. Mathews, D	J. L. Mathews, D
Grant.	
C. C. Dunn, D	Référé à la Législature
Iberia.	
W. F. Schwing, D	J. A. Souer, R
Iberville.	
J. Carville, R	J. A. Carville, R
J. G. Davidson, R	J. G. Davidson, R
Jackson.	
E. K. Kelly, D	Whitehead Hurst, D
Jefferson.	
F. A. Hubeau, R	F. A. Hubeau, R
C. W. Lowell, R	C. W. Lowell, R
E. E. Parker, R	E. E. Parker, R
Lafayette.	
M. T. Martin, D	M. T. Martin, D
Lafourche.	
J. S. Billiu, D	J. S. Billiu, D
T. J. Johnson, D	T. J. Johnson, D
Livingston.	
G. D. Wells, D	G. D. Wells, D
Lincoln.	
Seaborn Jones, D	Seaborn Jones, D
Madison.	
Wm. Murrell, R	Wm. Murrell, R
Morehouse.	
F. M. Grant, R	F. M. Grant, R
Natchitoches.	
H. Raby, R	H. Raby, R
Ch. Pierson, R	Ch. Pierson, R
Ouachita.	
D. C. Hill, R	D. C. Hill, R
W. P. Southard, R	W. P. Southard, R
Plaquemines.	
A. Mion, R	A. M'ion, R
Pointe Coupée.	
Emile Honoré, R	Emile Honoré, R
Milton Jones, R	Milton Jones, R
Rapides.	
G. M. Stafford, D	John De Lacy, R
Jas. Jeffries, D	Jos. Cunningham, R
R. L. Luckett, D	Wm. Crawford, R
Rivière Rouge.	
E. W. Dewees, R	E. W. Dewees, R
Richland.	
R. P. Edwards, D	R. P. Edwards, D
Sabine.	
D. W. Self, D	D. W. Self, D
St Bernard.	
R. F. Guichard, R	R. F. Guichard, R
St-Charles.	
M. Hahn, R	M. Hahn, R
St Jacques.	
O. F. Hunsacker, R	O. F. Hunsacker, R
V. Dickerson, R	V. Dickerson, R
St Jean-Baptiste.	
Henry Demas, R	Henry Demas, R
St Hélène.	
O. L. Collins, D	O. L. Collins, D
St Landry.	
E. D. Estilette, D	E. D. Estilette, D
James Webb, D	James Webb, D
F. A. Carmouche, D	F. A. Carmouche, D
Y. Vidrine, D	Y. Vidrine, D
St Martin.	
Chas. Delhommer, D	Chas. Delhommer, D
Felix Voorhies, D	Felix Voorhies, D
Ste Marie.	
S. R. Piles, R	S. R. Piles, R
Isaac Sutton, R	Isaac Sutton, R
St Tammany.	
Max Cousin, D	A. J. Cousin, R
Tensas.	
J. S. Mathews, R	J. S. Mathews, R
Tangipahoa.	
Bolivar Edwards, D	B. Edwards, D
Terrebonne.	
W. H. Keys, R	F. Marie, R
E. McCollom, D	F. R. Wright, R
Union.	
W. P. Smith, D	W. P. Smith, D
Vermillion.	
Ad. Nunez, D	A. Nunez, D
Vernon.	
M. McAlpin, D	M. McAlpin, D
Washington.	
W. Matise, D	W. Matise, D
Webster.	
W. W. Carloss, D	W. W. Carloss, D
Winn.	
G. A. Kelley, D	Référé à la Législature

MÉMOIRE AU CONGRÈS,
De la Chambre des Représentants de la Louisiane.

Au Sénat et à la Chambre des Représentants des Etats-Unis d'Amérique, réunis en Congrès.

La Chambre des Représentants de la Louisiane, organisée conformément aux lois de l'Etat, vous annonce respectueusement qu'elle s'est réunie au Capitole, le 4 janvier 1875, s'est organisée, d'une manière permanente, conformément à la loi, et que son Orateur et une majorité de ses membres ont été forcés de se retirer, par les troupes des Etats-Unis: voici les faits:

Le lundi, 4 janvier 1875, à midi, le greffier de l'ancienne Chambre appela les membres reconnus par le Bureau de retours; ils étaient au nombre de 106. Cent onze constituent une Chambre complète. Après avoir lu le certificat du Secrétaire d'Etat, annexé à la liste, il déclara qu'un *quorum* était présent—56 étant le nombre requis.

Sur motion de M. Billieu, de Lafourche, M. L. A. Wiltz, d'Orléans, présida en qualité d'Orateur pro tem.

M. Wiltz appela la Chambre à l'ordre. Le juge de paix Houston lui fit prêter le serment, et l'Orateur assermenta les membres que le Bureau avait reconnus.

M. P. J. Trezevant fut déclaré greffier pro tem., et M. E. Flood sergent d'armes pro tem.

Des conservateurs et des républicains demandèrent une organisation permanente, mais par suite de la grande confusion qui régnait dans le moment, l'Orateur refusa d'écouter une motion quelconque avant que l'ordre fût rétabli.

La résolution suivante, présentée par M. Billieu, fut adoptée:

"Il est résolu que Jas. Bright Jr., de la paroisse Bienville; Chas. Schuler et John Dunn, de la paroisse De Soto; C. C. Kelley, de la paroisse Winn,—sont déclarés être membres de cette Chambre et ont droit à leurs sièges—mais ils réservent pour leurs adversaires, s'ils en ont, le droit de contestation.

Ces cinq membres, que le Bureau avait négligé d'annoncer et dont il avait soumis les titres à la Législature, furent assermentés et prirent leurs sièges.

Les républicains et les conservateurs demandèrent ensuite que la Chambre procédât à une organisation permanente. L'Orateur annonça l'adoption de la motion.

M. L. A. Wiltz fut nommé par les conservateurs, MM. W. Hahn et C. Lowell par les républicains. M. Lowell refusa de se laisser porter candidat.

L'Orateur ordonna l'appel nominal. (La liste était la même que celle de M. Vigers à l'exception des audits cinq noms qui y avaient été ajoutés.)

Les noms ayant été appelés, le greffier proclama le résultat suivant:

L. A. Wiltz..........55,
W. Hahn..........2,
En blanc..........1.

M. Wiltz vota en blanc.

Il ne s'éleva aucune objection ni aucune dispute relativement au compte lorsque le vote fut annoncé. Plusieurs membres républicains se montrèrent alors disposés à quitter la salle et plusieurs d'entre eux s'en retirèrent.

M. Wiltz prêta le serment. Les membres se présentèrent devant lui quatre par quatre et furent assermentés; ils étaient au nombre de 59, y compris MM. Baker, Drury, Hahn, Murrell et Thomas, républicains, qui restèrent dans la salle et participèrent aux délibérations après l'organisation permanente.

Une motion fut présentée et adoptée d'élire M. P. J. Trezevant, greffier en chef de la Chambre et une autre motion fut faite et adoptée d'élire M. E. Flood sergent d'armes.

Ainsi fut effectuée l'organisation permanente de la Chambre des représentants, conformément à la Constitution de l'Etat de la Louisiane (Voir les articles 17, 20, 34 et 40 Constitution de l'Etat de la Louisiane, et la section 44 de la loi No 98 de 1872) et en conformité à la loi et aux usages parlementaires.

L'Orateur annonça alors que la Chambre était prête à procéder à ses travaux, sur quoi avis de contestations d'élection furent donnés.

Sur motion de M. Dupré, d'Orléans, un comité de sept sur les élections et les retours fut nommé, il se composait de MM. Dupré, Pipes, Carloss, Young, Hammond, Hahn et Thomas.

Pendant que la Chambre procédait ainsi, un nombre additionnel de policemen avec une foule de personnes turbulentes étaient entrés dans la partie de la salle non réservée et avaient engagé des altercations menaçantes avec le sergent d'armes et ses dix assistants. Voyant que les sergents d'armes étaient en lutte avec la foule, l'orateur essaya de se procurer les services de sergents d'armes additionnels et, dans ce but, il adressa une note aux employés publics qui avaient la possession et le contrôle des portes barricadées de la maison d'Etat pour qu'ils permissent à cinquante citoyens d'être admis pour cet objet. La requête faite par écrit, fut refusée.

Vers une heure P. M., les désordres dans les couloirs devinrent sérieux et un conflit paraît imminent. Alors, afin d'éviter un conflit, le général De Trobriand, de l'armée des Etats-Unis, qui, quelque temps avant, était entré et avait occupé la maison d'Etat avec ses soldats, fut prié de venir et lorsqu'il entra, l'orateur lui adressa ces paroles:

"Général De Trobriand, à la requête des membres de la Chambre, je vous ai envoyé chercher pour dire que la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane est organisée, avec moi comme Orateur permanent, et pour vous requérir, si vos ordres vous le permettent, de vouloir bien dire quelques mots aux spectateurs turbulents dans les couloirs et empêcher ainsi l'effusion du sang. Je sens et je sais que je puis maintenir la dignité de la Chambre, mais ce n'est pas mon désir ni celui des membres de la Chambre d'amener un conflit; vous m'obligerez donc si vous voulez adresser quelques mots au public."

Le général De Trobriand se dirigea vers la galerie et parla à la foule qui se dispersa et l'ordre fut rétabli.

Après cette interruption, la Chambre, procédant à ses travaux, le comité des élections et retours fit son rapport, et sur ce rapport, les représentants dont les noms suivent furent assermentés et prirent leurs sièges comme membres:

John O'Quinn, de la paroisse des Avoyelles.
J. J. Horan, de la paroisse Caddo.
A. D. Land, de la paroisse Caddo.
Thos. R. Vaughn, de la paroisse Caddo.
J. Jeffries, de la paroisse Rapides.
R. L. Luckett, de la paroisse Rapides.
G. W. Stafford, de la paroisse Rapides.
Wm. F. Schwing, de la paroisse Ibérie.

Pendant que la Chambre procédait tranquillement à ses travaux, vers trois heures après-midi, le général De Trobriand, commandant les troupes des Etats-Unis dans et autour de la maison d'Etat, entra dans la salle en uniforme, l'épée au côté, accompagné de deux officiers de son état-major et de M. Vigers le précédent greffier de la Chambre, et s'adressa à l'orateur Wiltz en lui exhibant les documents dont voici les copies:

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Département de l'Exécutif,
Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1875.

Au général De Trobriand.

Une assemblée illégale d'hommes ayant pris possession de la salle de la Chambre des représentants, et la police n'étant pas capable de les faire déloger, je requiers respectueusement que vous débarrassiez immédiatement la salle et la maison d'Etat de toutes les personnes non déclarées élues comme membres légaux de la Chambre des représentants par le bureau des retours de l'Etat.

W. P. KELLOGG, gouverneur.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Département de l'Exécutif,
Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1875.

Au général De Trobriand.

Le greffier de la Chambre, qui a eu sa possession le rôle émis par le secrétaire d'Etat des membres légaux de la Chambre des représentants, vous désignera les personnes actuellement dans la salle des représentants, déclarées élues par le Bureau des retours de l'Etat.

W. P. KELLOGG, gouverneur.

L'orateur refusa de permettre à M. Vigers de lire ces documents, attendu qu'il n'était pas le greffier de la Chambre et à la requête du général De Trobriand ils furent lus par son adjudant.

L'orateur Wiltz demanda alors au général de Trobriand: "Avez-vous soumis ces documents au général Emory?"

Le général de Trobriand—Non, mais je suppose que des copies lui ont été envoyées.

L'Orateur Wiltz: "Général, je désire vous dire que, depuis notre organisation, nous avons admis et assermenté cinq membres des paroisses référées qui ont pris leurs sièges; ces cinq membres doivent-ils être expulsés?"

Le général de Trobriand: "Je ne suis qu'un soldat; voilà mes ordres. Je ne puis entrer dans l'examen de cette question." Le général déclara, en outre, que ses instructions étaient d'obéir aux ordres du gouverneur Kellogg.

L'Orateur Wiltz: "Je vous respecte, général, comme gentilhomme et comme soldat mais j'ai, comme vous, un devoir à remplir; que je dois à mon Etat, c'est de maintenir la dignité et l'autorité de ma position, comme Orateur de la Chambre des représentants. Il faudra que la force soit employée, avant que je vous permette d'exécuter vos ordres."

Sur le refus de l'Orateur Wiltz et de M. Trezevant, le greffier, de lui désigner les personnes, et sur le refus de l'Orateur Wiltz de permettre à M. Vigers d'appeler le rôle dans le but d'identifier les membres, alors Hugh J. Campbell et T. C. Anderson aidèrent le général de Trobriand à identifier les membres qui devaient être expulsés. Le général de Trobriand ordonna alors à ses soldats armés et la baïonnette au bout du fusil, d'entrer dans la salle, il s'approcha successivement, des membres occupant leurs sièges savoir: MM. O'Quinn, Vaughn, Stafford, Jeffries, Luckett, Kelly, Dunn, Horan et Land et un par un, il les fit emmener hors de la salle par ses soldats, après que chacun de ces messieurs, se levant à sa place, eût fait sa protestation solennelle au nom de ses constituants contre cette expulsion illégale.

Ces représentants ont donc été ignominieusement arrêtés, et, malgré leur protestation publique et leur appel à l'Orateur et à la Chambre pour être protégés,—protection que ni l'un ni l'autre ne pouvaient donner—ont été arrachés de leurs sièges et expulsés violemment de l'enceinte de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, à la pointe de la baïonnette, par des officiers et des soldats de l'armée des Etats-Unis.

Le général de Trobriand a expulsé ensuite le greffier, a suspendu les travaux de la Chambre, et, pour y arriver, a mené un peloton de soldats jusqu'au fauteuil de l'Orateur. Celui-ci s'est alors levé et a harangué la Chambre dans les termes suivants:

"Comme Orateur légal de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, je proteste contre cette invasion de notre enceinte par les soldats des Etats-Unis, venus ici avec des mousquets chargés et la baïonnette au bout du fusil. Nous avons vu nos collègues arrachés du sein de cette assemblée par la force des armes et mis à la porte en dépit de leurs solennelles protestations; nous avons vu un peloton de soldats pénétrer dans les couloirs de la Chambre des Représentants de la Louisiane; nous avons protesté contre cet acte au nom d'un peuple jadis libre.

"Au nom de l'Etat de la Louisiane foulé aux pieds, j'élève une fois encore la voix pour protester solennellement. Messieurs, le fauteuil de l'Orateur de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, est environné de troupes des Etats-Unis; l'enceinte de la Chambre des Représentants est au pouvoir de forces armées, et j'invite les Représentants de l'Etat de la Louisiane à se retirer d'elle avec moi."

L'Orateur Wiltz a quitté alors l'enceinte, suivi de tous les représentants conservateurs, la salle restant au pouvoir des soldats.

Si nous sommes entrés dans ces détails et si nous avons insisté sur le renversement d'un Etat souverain par des soldats fédéraux, et sur son abaissement à l'état de province, c'est afin d'éclairer les autres Etats et de leur faire comprendre que leurs propres libertés peuvent être supprimées par les mêmes moyens.

Nous disons solennellement au peuple américain jaloux de ses libertés, que l'exemple de la puissance militaire dispersant les représentants de la Louisiane, peut servir de précédent et conduire à son perpétuel asservissement et à celui de ses descendants, si, dans cette heure d'épreuve, environnée comme nous le sommes des ruines de la liberté constitutionnelle, il nous abandonne à notre destin.

Le tout vous est respectueusement soumis.

J. Aldigé,	G. W. R. Bayley,
J. Billieu,	J. A. Blaffer,
E. Booth,	E. L. Bower,
Jas. Brice, Jr.,	G. P. Burkhardt,
C. Byrne,	F. A. Carmouche,
W. W. Carloss,	O. L. Collins,
J. A. DeBlanc,	C. Delhommer,
C. C. Dunn,	G. W. Dupré,
B. Edwards,	R. P. Edwards,
R. C. Elliott,	E. D. Estilette,
J. A. Gilmore,	W. J. Hammond,
G. L. Hall,	J. J. Horan,
J. Jeffries,	S. Jones,
T. J. Johnson,	G. A. Kelly,
W. B. Koontz,	Chas. Kummell,
A. D. Lafargue,	A. D. Land,
R. L. Luckett,	A. A. Maginnis,
J. L. Matthews,	T. F. Meredith,
H. C. Mitchell,	M. McAlpine,
W. McGee,	A. D. Nunes,

J. O'Quinn, G. Pascal,
W. H. Pipes, G. R. Richardson,
C. Roman, J. L. Scales,
J. K. Schwing, C. H. Schenck,
C. Schuler, D. W. Self,
C. F. Seaman, M. Sobiski,
W. P. Smith, G. W. Stafford,
F. R. Vaughn, Y. Vidrine,
F. Voorhies, C. L. Walker,
R. P. Walters, J. Webb,
G. D. Wells, L. A. Wiltz,
J. Young.

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

Société des art. réunis sous la direction de M. [illegible]

MARDI, 26 janvier 1875
Première représentation de
LA MUETTE DE PORTICI.

26 jan

Théâtre St-Charles.

Sept représentations seulement, à dater du dimanche 24 janvier.
La célèbre troupe de pantomime de TONY DENIER.
Aux quatre premières représentations,
HUMPTY DUMPTY ABROAD.
Aux trois dernières,
JACK AND THE BEAN STALK.
Samedi Matinée
Dimanche 31 janvier—M. Joseph Murphy
Que tout annoncé du MARDI GRAS,
Mardi, 9 février 1875.

24 jan

GRANDE
Représentation au bénéfice de la Société de secours
CRESCENT CITY,
Donnée par la Société Dramatique d'ORLÉANS, au
THÉATRE DU GLOBE.
Vendredi 29 janvier 1875.
On jouera à cette occasion la pièce intitulée
GLOODS.

DISTRIBUTION DES RÔLES.

Hon. Walter Randall	George Stern
Ralph Randall	C. M. De Camp
William Winterly	S. M. Stella
Fred Town	Henry Pickles
Dr Edward Lane	O. S. Babcock
Billy Buddleo, (un honnête homme)	(W. H. Bearhart)
Albany Sidley	Jno. A. Chiras
Robert	
Stella Gordon	Miss Phillis Glover
Cora Adair	Maggie Strasback
Ella Randall	Clara Milton
Lola Wimberly	M. Sherwood
Miss Matilda Prim	Mme L. K. Seymour
Mme Malbernon	Miss Carrie Foster
Martha	Annie Hall

Les messieurs dont les noms suivent ont été nommés pour former un comité de réception, ils sont priés de se présenter au président ou au théâtre le vendredi soir à l'heure indiquée, à l'heure et demie précises.

COMITÉ DE RÉCEPTION.
Col. Wm. J. Behan, Président.

Col. Wm. T. Vaudry	Col. John Glynn, Jr.
Major W. F. Huger	Capt. Jas. D. Edwards
Capt. R. B. Pleasants	Capt. E. A. Guibet
Capt. Harrison Watts	Capt. Arch. Mitchell
Capt. D. M. Kilpatrick	Capt. S. H. Buck
Capt. E. J. Hamilton	Capt. Thos. McIntyre
Capt. J. R. S. Elliott	Capt. Ed. Flood
Capt. A. B. Phillips	Andrew Hero Jr.
Ed. Lilienthal	R. G. Bignon
D. C. Johnston	R. G. Fryich
Geo. H. Braughn	G. W. Simmons, Jr
Chris Mehle	H. H. Detiranger
F. H. Whitaker	H. E. Shropshire
Wash Marks	H. J. N. Folwell
Thad. Waterman	Wm Fagan
R. M. Farquier	A. F. Baker
L. B. Clark	W. H. Green
Warren Easton	R. J. Henderson
Edw. Corkery	J. C. Koenig
Dave Hughes	C. H. Post

C. W. Sherry.

Les portes s'ouvriront à 7 heures.
Le spectacle commencera à 8 heures.
Il n'y aura pas de places réservées.
Prix du billet $1 00. Secondes, 50 cts.
On peut se procurer des billets en s'adressant à l'un de ces messieurs, ou au théâtre le soir de la représentation.

W. J. HODSON,
Président du comité d'arrangements.
21 jan

Second Bal Anniversaire donné par la Société d'Assistance Mutuelle des Garçons Restaurateurs, à Grunewald Hall, samedi 6 février, 1875.

DIRECTEURS HONORAIRES.

L. Chaplain,	A. Maire,
J. Ferreau,	Jean Lacoume,
Ed. Denechaud,	P. Lopez,
E. Tracouxi,	J. Marchal,
E. L. Zell,	F. P. Moton,
P. Lamothe,	A. Levy,
B. Betrouchau,	A. Aleiato,
E. Fecker,	Chas. Gutelier,
F. Mossat,	Wm Broedars,
F. Huppenbauer,	Delisle,
M. Vonderbank,	Germain Tapy,
Lau. Roques,	Ch. Bertram,
	J. Brunet,

Hugh Cassidy.

COMITÉ DE RÉCEPTION.

F. Gauteau,	M. Fazini,
Paul Pierre,	D. Techac,
A. Chopin,	J. B. Bessoni,

COMITÉ D'INVITATION.

J. B. Besson,	J. A. Labarge,
Jos. Chapon,	S. Garreau.

C. Chapin.

Prix de la carte, donnant accès au bal.........$1 00
S'adresser au No 117 rue Royale, et chez les principaux restaurateurs.

Les demandes d'invitation pour dames doivent être faites au comité, 113 rue Royale, qui les fera distribuer à domicile. Aucune dame ne sera admise sans invitation.

[illegible]

Banque des Citoyens de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, [illegible] 1874. L'élection annuelle de sept directeurs de cette banque pour servir durant l'année prochaine, aura lieu à la maison de banque le LUNDI 1er FÉVRIER 1875, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi.

1erjanv 1875 JAMES T. TARLETON, Caissier.

Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, 26 décembre 1874.—L'élection annuelle de treize Directeurs de cette association, pour le LUNDI 1er février 1875, à la maison de Banque, entre l'heure de midi et les 2 heures de l'après-midi.

H. L. PEIRCE, Caissier.
31déc 1m 1pa

Consolidated Association of the Planters of Louisiana. New Orleans, December 30th 1874. The annual election of three Directors, by the Stockholders of this institution will be held on MONDAY FEBRUARY 1st 1875, at the Banking House, between the hours of 12 M and 2 P M.

H. L. PEIRCE, Cashier.
31déc 1m 1pa

Aux Actionnaires du Samson's Firemen Engine Company [illegible]. [illegible] aura lieu le MARDI 2 février 1875, à midi, aux salons des actionnaires de cette banque [illegible]

H. MILLAUDON, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans [illegible]. [illegible] l'élection des directeurs aura lieu le LUNDI 1er février 1875 [illegible]

P. TISNÉ, Secrétaire.
21 jany au 1er fév

Bureau de la Compagnie d'Assurance Belle du Liquid [illegible], Nouvelle-Orléans, 25 janvier 1875. Un dividende de [illegible] piastres par action a été déclaré et fait payable le premier février prochain.

A. BALDWIN,
A. M. PORTIER,
JNO. BRUNAND,
Liquidateurs
21 janv 1m

Banque Nationale de l'Etat, Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1875. Le 19 janvier 1875, à une assemblée des actionnaires de cette banque, les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs pour cette année:

SAML. H. KENNEDY, W. T. BLAKEMORE,
SAML. H. BOYD, ALFRED MOULTON,
S. FRIEDLANDER, CARMON DOANE,
JOSEPH DUNBAR, W. G. VINCENT,
JULIUS WEIS.

Le même jour, à une réunion des directeurs, M. SAMUEL H. KENNEDY a été réélu président, à l'unanimité.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
21janv 1m

Banque Nationale Mutuelle, Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1875. A une élection qui a eu lieu le 12 du courant, à la banque, les membres dont les noms suivent ont été dûment élus directeurs pour l'année courante:

MM. P. MASPERO,
J. T. HARDIE,
ADOLPHE MEYER,
P. FOURCHY,
A. W. BOSWORTH,
J. C. VAN WICKLE,
E. S. KEEP,
CHARLES L. CHASE,
LLOYD R. COLEMAN.

Aujourd'hui à une réunion des directeurs, M. P. FOURCHY a été réélu président à l'unanimité, et M. JOHN T. HARDIE, vice président.

JOSEPH MITCHEL, Caissier.
19 janv 1m

Compagnie de Fabrique de Glace de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1875.—L'élection annuelle de neuf (9) directeurs par les actionnaires de la Compagnie, aura lieu le MERCREDI, 3 février 1875, aux bureaux de la Compagnie, No 60 de la rue du Canal, de midi à deux heures de l'après-midi.

SIMON GOSSELIN, Secrétaire et Trésorier.
17janv 1m

L'Union Française,
BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 8.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs, artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président, L. BRETON.
11 juin—1an

M. RIQUELME.
FABRIQUE DE CIGARES.

A TRANSFÉRÉ son établissement au No 7 DE LA RUE TCHOUPITOULAS, coin Common, où il a constamment les meilleures marques de CIGARES, importés et du pays; il les vend en gros et en détail.

Venez essayer les cigares du pays qui sont meilleurs que beaucoup de ceux qu'on importe. Une grande réduction est faite aux acheteurs en gros.

On trouvera également chez lui un stock complet de tabacs à fumer et à chiquer.

Les consommateurs sont invités à venir examiner les articles. La maison ne craint la concurrence ni sous le rapport de la qualité ni sous celui des prix.
4 nov—1m

L. C. ARNY,
A l'ancien établissement
Pour la mise en bouteille,
Nos 36, 38 et 30 de la rue Bienville,
(ancien magasin de J. A. Blaffer & Co.)

OFFRE à vendre, en bouteille,
ALE, PORTER,
LAGER DE ST-LOUIS
CIDRE & ALE DE GINGEMBRE
Ale draught de Philadelphie, de WM. MASSEY & CO—une spécialité.

Ale et Porter en barriques, pour les mettre en bouteilles; ale, porter et cidre au baril, pour le draught; fournitures de metteurs en bouteille; outils, bouchons, fil d'archal, étiquettes aux plus bas prix.

Académie de Musique
de SIDWELL.

[illegible]

UNDER THE GAS LIGHT.

[illegible]

Théâtre des Variétés.

[illegible]

LAWRENCE BARRETT,
T. W. DAVEY.
LUNDI, 25 janvier 1875,
JULIUS CÆSAR.
MARDI, soir, Richelieu.
[illegible] The Man O'Airlie.
[illegible] The Duke's Motto.
LUNDI PROCHAIN,
JOHN E. OWENS.

LOTERIES.

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.
A NUMÉRO SIMPLE.
Gros lot.......$50,000

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.
(Incorporée le 11 août 1868.)

CLASSE B.

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 6 Février 1875.

PLAN.

10,000 Billets.......Billets coûtant $10
[illegible]

LOTS D'APPROXIMATION.

[illegible]

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS.

[illegible]

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50, Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DÉDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY
Lock Box 692, P. O.
Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou adressez vos lettres.

DOLLARS

JUSQU'A CONCURRENCE DE DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE PIASTRES SERONT DISTRIBUÉS, LE 27 FÉVRIER, PAR LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DU KENTUCKY, A L'OCCASION DE SON CINQUIÈME ET DERNIER CONCERT.

Le Tirage est certain ou l'argent sera remboursé.

[illegible]

PRIX DES BILLETS.

[illegible]

Tho. E. Bramlette,
Agent et directeur,
Edifice de la Bibliothèque publique, Louisville, Ky.

Bibliothèque Publique du Kentucky.

[illegible]

R. T. DURRETT, Président.
JOHN S. CAIN, Secrétaire.

[illegible]

C. M. BRIGGS, Agent et Directeur.
Salle de l'édifice de la Bibliothèque Publique à Louisville, Ky.

ANT. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE, E. L. CARRIÈRE.

A. Carrière & Co.,
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE, &c. &c.
No. 43, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto et Sherry, huiles d'olive.

Avances libérales sur consignations, à nos amis à Londres, Liverpool, Havre et Bordeaux.

L. GIROT,
Tailleur et marchand de linge fait,
Au No 11 de la RUE DU CAMP,

AYANT établi un magasin pour son propre compte, est prêt à remplir tous les ordres promptement et à bas prix, POUR DU COMPTANT. Son stock de LINGE FAIT ne peut être surpassé en ville sous le rapport de la qualité et du bon marché; il se compose d'habillements, d'habits, etc. et de redingotes des dernières modes.

Le linge de ces messieurs est coupé par M. Girot lui-même.

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.

[illegible]

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No. 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No. 53
(Succursale Bienville.)

Manufacture à vapeur de:
TABAC A FUMER ET A PRISER.
Et importateur de:
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES &c.
Nouvelle-Orléans.
12 déc—1an

Cadeaux de jours de fête.
LE PLUS GRAND STOCK DE PIPES ECUME DE MER EN AMÉRIQUE.

HERMANN ISAAC,
IMPORTATEUR DE PIPES ET D'ARTICLES DE FUMEURS.
74.......RUE GRAVIER.......74

[illegible]

ASSURANCE SUR LA VIE.
New York Life Insurance Company

[illegible]

CORES & OGDEN,
Agents Généraux,

[illegible]

Compagnie d'Assurance TEUTONIA,
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

[illegible]

MORRISON & WOODWARD

[illegible]

JOS. DAVID,

[illegible]

Vins, Liqueurs, Provisions, &c.

[illegible]

BITTER DES ARABES

[illegible]

CAZAUX & VERGNOLE
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
En Vins, Cognacs et Cordiaux,
[illegible]

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

[illegible]

HY. J. MONTAGNET,

[illegible]

Charbon—Charbon—Charbon
P. & R. DeVERGES,

[illegible]

Charbon. Charbon.
W. G. COYLE & CO.,

[illegible]

COAL. COAL. COAL.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Michael Muller vs. G. Steinhagel.

[illegible]

EUGENE WAGGAMAN.

[illegible]

Assurance de la Mobile.
Capital Total $1,000,000.
Mobile Fire Department Ins. Co.

[illegible]

Le Comité des Commerçants

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

J. A. D'HEMECOURT,

[illegible]

Banque d'Epargne des Citoyens,
GRUNEWALD HALL.

[illegible]

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

RAPPORT ANNUEL—1874.

[illegible]

Banque Nationale de l'Etat

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

HOFFMANN, MARKS & CO.

[illegible]

Annonces du Marshal des E. U.

[illegible]

TOUX, RHUMES, ASTHME.

[illegible]

PIERRE PAVIA

[illegible]

AU PROGRÈS.
ERNEST CABAUD,

[illegible]

Forestier Dalhonde & Co.,
COURTIERS DE PROVISIONS

[illegible]

BARRETT & GAMMACK,

[illegible]

Sun Mutual Insurance Company

[illegible]